



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue en huis clos, le lundi 7 juin 2021, à 19 h 00, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à dix-neuf heures.

Sont également présents (es) :

Madame la conseillère:	Sylvie DeBlois Lucie Michaud
Messieurs les conseillers:	Yves Lévesque Bruno Simard Marc-Antoine Turcotte
Absent :	Richard Therrien

La directrice générale / secrétaire-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondances.
5. Adoptions des dépenses.
6. Résolution nomination premier répondant.
7. Résolution nomination pompier volontaire.
8. Adoption du règlement # 2021-326 (modifiant le règlement sur la politique de gestion contractuelle.
9. Avis de motion règlement # 2021-327 fixant la rémunération du personnel électoral.
10. Dépôt du projet de règlement # 2021-327, fixant la rémunération du personnel électoral.
11. Avis de motion # 2021-320 Plan d'Urbanisme.
12. Avis de motion # 2021-321 Règlement de Zonage.
13. Avis de motion # 2021-322 Règlement de lotissement.
14. Avis de motion # 2021-323 Règlement de construction.
15. Avis de motion # 2021-324 Règlement sur les permis et certificat.
16. Avis de motion # 2021-325 Règlement sur les conditions d'émission de permis dans certaines zones.
17. Résolution traitement microbiologique 2021-Étangs aérés.
18. Résolution contrat photocopieur.
19. Résolution contrat Englobe.
20. Résolution contrat Tetra Tech Qi Inc.
21. Divers
 - 21.1 Demande de subvention Corporation des bénévoles du centre d'hébergement Alphonse-Bonenfant.
22. Rapport des élus sur les divers comités.
23. Période de questions.
24. Levée ou ajournement de la séance.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

N° de résolution
ou annotation
21-59

Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021.

21-60

Sur une proposition de Lucie Michaud, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021.

3. SUITE DE CES SÉANCES.

4. CORRESPONDANCE.

5. ADOPTION DES DÉPENSES.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

21-61

Sur une proposition de Bruno Simard, Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le paiement des factures du mois de mai totalisant 113 907 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 10 830.52 \$, et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

6. RÉSOLUTION NOMINATION PREMIER RÉPONDANT.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a pris connaissance des recommandations du Directeur de sécurité incendie, afin de procéder à l'embauche d'un premier répondant.

21-62

EN CONSEQUENCE, sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de procéder à l'embauche de Marie-Claude Labbé.

7. RÉSOLUTION NOMINATION POMPIER VOLONTAIRE.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a pris connaissance de la démission de William Tremblay, pompier volontaire.

ATTENDU QUE les recommandations du Directeur de sécurité incendie, afin de procéder à l'embauche d'un pompier volontaire.

21-63

EN CONSEQUENCE, sur une proposition de Lucie Michaud, Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de procéder à l'embauche de Vicky Bélanger, pompier volontaire.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 2021-326 (MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE).

ATTENDU QUE le Règlement numéro 2019-309 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 9 décembre 2019, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. »)

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 3 mai 2021

EN CONSEQUENCE, sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

2. Le Règlement numéro 2019-309 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 10 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

21-64



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

9. AVIS DE MOTION REGLEMENT # 2021-327, FIXANT LA REMUNERATION DU PERSONNEL ELECTORAL.

Sylvie DeBlois donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement # 2021-327 fixant la rémunération du personnel électoral.

10. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 2021-327, FIXANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL.

Il est par la présente, déposé par Lucie Michaud, le projet du règlement numéro 2021-327, règlement fixant la rémunération du personnel électoral.

11. AVIS DE MOTION # 2021-320 PLAN D'URBANISME.

Yves Lévesque donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement # 2021-320, plan d'urbanisme.

12. AVIS DE MOTION # 2021-321 REGLEMENT DE ZONAGE.

Marc-Antoine Turcotte donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement # 2021-321, Règlement de zonage.

13. AVIS DE MOTION # 2021-322 RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT.

Lucie Michaud donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement # 2021-322, Règlement de lotissement.

14. AVIS DE MOTION # 2021-323 RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION.

Bruno Simard donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement # 2021-323, Règlement de construction.

15. AVIS DE MOTION # 2021-324 RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS.

Marc-Antoine Turcotte donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement # 2021-324, Règlement sur les permis et certificats.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

16. AVIS DE MOTION # 2021-325 REGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'EMISSION DE PERMIS DANS CERTAINES ZONES.

Sylvie DeBlois donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement # 2021-325, Règlement sur les conditions d'émission de permis dans certaines zones.

17. RESOLUTION TRAITEMENT MICROBIOLOGIQUE 2021-ETANGS AERES.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la proposition de CGEI afin de traiter les étangs aérés. L'objectif du traitement était de réduire la masse de boues présente dans les étangs.

21-65

EN CONSEQUENCE, sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter l'offre au montant de 3 000 \$ (taxes en sus)

18. RESOLUTION CONTRAT PHOTOCOPIEUR.

ATTENDU QUE la location du photocopieur arrive bientôt à échéance.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de Toshiba Tec business Solutions Inc.

21-66

EN CONSEQUENCE, sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyée par Lucie Michaud, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter l'offre pour la location qui sera au montant de 333 .13 \$ / mois.

19. RESOLUTION CONTRAT ENGLOBE.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'offre d'Englobe.

ATTENDU QUE l'offre consiste à effectuer les relevés pour déterminer les interventions optimales, l'élaboration des plans et devis, des documents d'appel d'offres ainsi que de l'ensembles des activités de surveillance pour les travaux de réfection de la chaussée de la route du Mitan.

21-67

EN CONSEQUENCE, sur une proposition de Bruno Simard, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter la proposition d'honoraires tel que déposée soit un montant de 3 000 \$ (taxes en sus).

20. RESOLUTION CONTRAT TETRA TECH QI INC.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de Tetra Tech QI Inc.

ATTENDU QUE l'offre de services professionnels relative à la réalisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts, selon les exigences et critères du ministères des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

21-68

EN CONSEQUENCE, sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyée par Lucie Michaud, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accorder le contrat à Tetra Tech QI Inc. au montant de 12 500 \$ (taxes en sus). Le montant est admissible au programme de la TECQ.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Famille I.O., Qué.**

N° de résolution
ou annotation

21. DIVERS.

**21.1 DEMANDE DE SUBVENTION CORPORATION DES BENEVOLES DU CENTRE D'HEBERGEMENT
ALPHONSE-BONENFANT.**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande de subvention de la Corporation des bénévoles du centre d'hébergement Alphonse-Bonenfant.

21-69

EN CONSEQUENCE, sur une proposition de Yves Lévesque, **Appuyée par** Lucie Michaud, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'accorder un montant de 100 \$ à l'organisme.

22. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES.

23. PERIODE DE QUESTIONS.

24. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.

21-70

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 19h30.



Sylvie Beaulieu g.m.a.

Directrice générale Secrétaire-trésorière



Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*